

Arrêté 2023-PG-004
Arrêté portant nomination des membres du jury et des correcteurs
du concours pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » -
Session 2023, concours externe, concours interne et troisième concours

Pôle Accompagnement vers l'emploi territorial

Le Président du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir,

Vu le code général de la fonction publique,

Vu la loi n°2016-483 du 20 avril 2016 relative à la déontologie et aux droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n°2017-86 du 27 janvier 2017 relative à l'égalité et la citoyenneté,

Vu le décret n°88-547 du 6 mai 1988 modifié portant statut particulier des agents de maîtrise territoriaux,

Vu le décret n°2004-248 du 18 mars 2004 fixant les conditions d'accès et les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des agents de maîtrise territoriaux,

Vu de décret n°2013-593 du 05 juillet 2013 modifié relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n°2016-596 du 12 mai 2016 modifié relatif à l'organisation des carrières des fonctionnaires de catégorie C de la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 2020-523 du 4 mai 2020 relatif à la portabilité des équipements contribuant à l'adaptation du poste de travail et aux dérogations des règles normales des concours, des procédures de recrutement et des examens en faveur des agents publics et des candidats en situation de handicap,

Vu l'arrêté 2022-PG-049 du 17 août 2022, portant ouverture d'un concours pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » - session 2023, concours externe, concours interne et troisième concours,

ARRÊTE

Article 1^{er} : La liste des membres du jury du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » - session 2023, est fixée comme suit :

Elus locaux :

- M. Dominique SOULET, Président du jury
- M. Jacky GAULLIER, remplaçant du Président du jury

Fonctionnaires territoriaux :

- M. Philippe ROUILLARD, représentant CAP de catégorie C
- Mme Sophie TOUDY-CLEMENT

Personnalités Qualifiées

- Mme Laurence FAUVEAU
- Mme Alizée FINOT

Article 2 : Sont désignés en qualité de correcteurs spécialisés pour les épreuves d'admissibilité du concours externe, du concours interne et du troisième concours pour l'accès au grade d'agent de maîtrise, spécialité « restauration » - session 2023, en complément des membres du jury, les personnes suivantes :

- Mme Philadelphia BILLARD
- Mme Géraldine LE NAGARD
- M. Philippe SAUGER

Article 3 : Madame la directrice générale des services du Centre de gestion de la fonction publique territoriale d'Eure-et-Loir est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera transmis au représentant de l'Etat dans le département, affiché dans les locaux du Centre de gestion et publié sur son site internet.

Fait à Luisant, le 4 janvier 2023,

Le Président,



Bertrand MASSOT

Certifié exécutoire compte tenu
de la transmission en Préfecture le : 06/01/2023
et de la publication le : 06/01/2023

Par déléation,
La directrice générale des services,



Céline ROUSSET

